

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 novembre 2009  
(convocation du 16 novembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Novembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BENOIT Jean Jacques à M. MOULINIER Maxime à cpter de 10 h 00  
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel  
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic  
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick à cpter de 10 h 45  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. FELTESSE Vincent  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 11 h 00  
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude à cpter de 10 h 55  
M. SEUROT Bernard à M. BRON Jean-Charles à cpter de 10 h 10  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan

Mlle. DELTIMPLE Nathalie à Mlle. EL KHADIR Samira  
M. DUBOS Gérard à M. CHARRIER Alain  
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPOUY Alain  
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel  
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne  
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques  
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à cpter de 11 h 10  
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00  
puis à cpter de 12 h 00  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

#### **EXCUSE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Lancement d'un Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements  
Métropolitains - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Le « Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains »**

La mise en œuvre du tramway 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase et les extensions envisagées invitent à s'interroger sur la stratégie des déplacements sur notre métropole, sur l'action communautaire et sur la mise en cohérence des politiques de développements urbains et de transports.

Un schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) semble nécessaire pour disposer d'un cadre de référence engageant de nouvelles études ou opérations en lien avec le SCOT, le PDU et le PLU.

**I. Le SDODM dans la continuité des réflexions sur les TCSP**

Le projet de schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains s'inscrit dans la continuité des études conduites ces dernières années sur le réseau de transport.

Ainsi, le schéma portant sur l' « Extension du réseau de tramway et de transports en commun en site propre – Poursuite de la démarche », présente un certain nombre de corridors d'études opérationnelles (création d'une ligne D pour la desserte du quadrant nord ouest, et extensions des lignes A, B et C existantes), d'études de définition (desserte TCSP de Villenave d'Ornon, de Bassens et Carbon-Blanc, liaison ligne A – aéroport), d'une étude de faisabilité pour un tram-train reliant le Médoc et la rive droite, et enfin d'études complémentaires pour la desserte de la plaine rive-droite et de Gradignan.

Chacune des propositions précédentes a été mise en œuvre : les études opérationnelles sont maintenant bien avancées, l'étude de faisabilité du tram-train du Médoc a été achevée en 2008 ce qui a permis de lancer et d'attribuer un contrat de maîtrise d'œuvre opérationnelle en partenariat avec la Région Aquitaine et Réseau Ferré de France (RFF), les études de définition ou complémentaires sont finalisées.

Ce vaste ensemble de réflexion, ainsi que la concertation de très grande ampleur menée sur le sujet de juillet 2008 jusqu'en avril 2009, ont permis des avancées significatives dans l'appréciation des besoins de transports. Les études et le débat ont ainsi notamment montré ou confirmé tout l'intérêt de desservir le quadrant nord-ouest par au moins une ligne de tramway et ont abouti à la conclusion qu'il était souhaitable de poursuivre la réalisation de la ligne C au-delà de la rocade à Villenave d'Ornon.

Sur la base des études réalisées et en fonction des débats menés lors de la concertation et par délibération au Conseil de communauté urbaine du 6 novembre 2009, il est arrêté le dossier définitif du projet comprenant l'ensemble des opérations suivantes, dit « phase 3 » :

- extension de la ligne A entre Mérignac centre et l'avenue de Magudas au-delà de la rocade ;
- extension de la ligne B entre Claveau et Bordeaux nord ;
- extension de la ligne B entre Bougnard et la place de l'Alouette ;
- extension de la ligne C entre les Aubiers et le Parc des Expositions ;
- extension de la ligne C entre Terres Neuves et Villenave d'Ornon au-delà de la rocade ;
- création de la ligne D entre Quinconces et Cantinolle ;
- création de la ligne du tram-train du Médoc entre Ravezies et la gare de Blanquefort.

Ces extensions, si elles contribuent au développement du réseau de transports en commun, ne semblent pas suffire pour répondre à l'ensemble des enjeux de déplacements. Une réflexion plus large et ouverte sur tous les modes, bus, BHNS, tramway, tram-train s'impose.

## **II. Le SDODM ou la traduction de l'action communautaire en faveur des transports**

A l'occasion des débats engagés au cours des différentes études, il apparaît que les réflexions se portent sur un périmètre plus large que celui de la « phase 3 » et sur l'opportunité d'avoir recours aux différents modes de transport, tramway, BHNS, tram-train, bus en site propre... pour définir le système de transport le mieux adapté.

Ainsi, il est d'ores et déjà envisagé d'examiner dans le SDODM, en mode TCSP, tramway ou BHNS, notamment les liaisons suivantes :

- extension de la ligne A entre La Gardette et Bassens-Beaumont ;
- extension de la ligne A pour la desserte de l'aéroport ;
- extension de la ligne B entre la place de l'Alouette et Macédo à Pessac ;
- extension de la ligne C entre le Parc des Expositions et l'avenue de la Jallère à Bordeaux ;
- extension de la ligne C entre Carle Vernet et Floirac centre en empruntant le futur franchissement Jean-Jacques Bosc ;
- extension de la ligne D entre Cantinolle et le Taillan-Médoc ;
- extension de la ligne D entre Cantinolle et Saint-Médard ;
- création d'une nouvelle ligne desservant le « corridor sud » (Caudéran, Le Haillan, Saint-Médard) du quadrant nord-ouest ;
- création de lignes nouvelles desservant Talence et Gradignan ;
- création de lignes nouvelles desservant la plaine rive droite et le bas Floirac ;

- extension de la ligne du tram-train du Médoc entre la gare de Blanquefort et la gare de Parempuyre ;
- liaison entre Cracovie – Cenon Pont Rouge par le pont Bacalan Bastide ;
- desserte du bas-Lormont ;
- liaison extra-rocade desservant les zones d'activités de l'ouest de l'agglomération.

D'autres opérations pourront être examinées dans le cadre du SDODM.

Avec la nouvelle photographie de la mobilité donnée prochainement par les résultats de l'enquête ménage 2009 ainsi qu'avec la mise en place de Mouvable - véritable structure de réflexion inter-autorités organisatrices, la réflexion sur la mise en cohérence d'un vaste réseau de transports semble indispensable pour répondre aux enjeux de déplacements de la métropole dans le respect de l'accord de gestion communautaire de 2008.

C'est ainsi qu'il a été récemment décidé de lancer un certain nombre d'études complémentaires permettant d'alimenter ce débat : identification de mesures pour développer l'intermodalité entre les modes de transport collectif TER, Trans-Gironde et TBC, tant pour l'information aux voyageurs, la tarification et la définition des dessertes.

Les propositions de réformes, notamment de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe professionnelle, et des collectivités locales, sont aussi de nature à influer sensiblement sur les conditions de réalisation des futurs projets.

Enfin, il apparaît souhaitable de se doter d'un schéma simple et efficace permettant de justifier la densification rapide de l'habitat et des activités le long des futurs axes de transports en commun, tout mode confondu, afin de limiter l'extension urbaine et de faire connaître les intentions communautaires au cours de l'élaboration du futur SCOT.

De plus, la réalisation programmée d'infrastructures comme les franchissements de la Garonne par le pont Bacalan Bastide et dans la continuité du boulevard Jean-Jacques Bosc, vont modifier les pratiques de déplacements et renforcer notamment les relations entre les deux rives. Les équipements comme l'Arena ou le futur grand stade sont des nouveaux pôles générateurs de déplacements qui vont induire de nouveaux flux. Enfin, des opérations d'envergure comme l'opération d'intérêt national (OIN) Euratlantique vont générer une nouvelle approche de la mobilité.

C'est pourquoi il est proposé de réaliser avant la fin 2010 un «Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains» (SDODM) à l'image de ce qui a pu être réalisé avec succès à la fin des années 90 avec le «Schéma Directeur des Déplacements Urbains Communautaires» (SDDUC).

Les points suivants devront trouver des réponses concrètes :

- Quels sont les corridors qu'il convient d'équiper en priorité de TCSP non ferrés ? Quelle pourrait être la nature de ce TCSP non ferré : bus en site propre, BHNS, busway ? Ces lignes devraient-elles préfigurer une éventuelle transformation ultérieure en tramway ?
- Comment améliorer le fonctionnement des lignes de bus ? Où mettre en place des sites propres bus ?

- Comment assurer les liaisons transversales, à l'instar de la ceinture des cours, la desserte des pôles d'emplois ?
- Comment assurer la complémentarité avec les cars, les trains régionaux et d'éventuels tramways ou tram-trains relevant de diverses autorités organisatrices ? Quelles interconnexions entre les réseaux urbains et périurbains ?
- Quelle localisation pour les pôles d'échanges pour assurer la meilleure intermodalité ?
- Quelles sont les opérations qu'il convient de lancer ?
- Quelles sont les incidences des opérations sur les infrastructures routières et l'espace public ?
- Comment avancer en partenariat avec l'ensemble des acteurs, et en tout premier lieu avec la Région Aquitaine, dans la conception et la réalisation d'un éventuel réseau de tram-trains, complémentaire du réseau de TER ? Quelle est également la mutualisation possible avec les lignes exploitées par le Conseil Général de Gironde ?

### **III. Le SDODM ou la nécessité d'une démarche cohérente et opérationnelle**

Le SDODM dont la réalisation est attendue pour la fin de l'année 2010 sera «métropolitain», car le bassin de vie et de déplacements a maintenant très largement débordé les limites de la Communauté urbaine et c'est à l'échelle métropolitaine que les études doivent être conduites, tout en veillant, autant que faire se peut, à contenir l'étalement urbain.

Ainsi, le SDODM contribuera à définir, sur le territoire communautaire, le volet mobilité du SCOT et notamment l'architecture du réseau de transports.

Le SDODM constituera également le volet transport du futur plan de déplacements urbains (PDU).

Dans le PDU, les propositions du SDODM se déclineront à l'échelle de divers territoires en actions programmées. Ces actions seront complétées par des mesures relatives aux modes doux comme la création de pistes cyclables, aux services de mobilité (auto-partage, covoiturage...) ou encore au stationnement.

Le SDODM analysera la possibilité de favoriser le rabattement en deux-roues sur les stations ferrées notamment en périphérie.

Avec la révision du PLU, le SDODM, en tant que volet transport du PDU, aura une traduction réglementaire dans le droit des sols qui sera précisé pour assurer une cohérence entre développement urbain et transports.

Fin 2010, on disposera, grâce au SDODM, d'un cadre de référence de l'architecture du réseau décliné en tram-train, tramway, BHNS, bus et ses couloirs articulé autour de pôles d'échanges et interconnecté avec les réseaux du Conseil Général de la Gironde et du Conseil Régional d'Aquitaine.

Ce document orientera les études à poursuivre, les opérations à engager et précisera les premières modalités de co-financement.

## LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Vu la délibération n°2009/0708 du 6 novembre 2009 arrêtant le dossier définitif du projet proposant de réaliser un ensemble d'opérations dénommé « Phase 3 » ;

Entendu le rapport de présentation ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de lancer un Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains (SDODM) ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 novembre 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 JANVIER 2010

PUBLIÉ LE : 6 JANVIER 2010

M. GÉRARD CHAUSSET